

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

DOSSIER : AP1_n° 79

***Intitulé du projet* : «PLATEFORME LOGEMENT JEUNES 94 »**

***Porteur du projet* : Conseil général du Val-de-Marne**

***Evaluateur du projet* : CREDOC**

***Région(s) d'expérimentation* : département du Val-de-Marne**

***Expérimentation* : territoire des 6 missions locales (25 communes)**

***Evaluation* : ensemble du département**

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation* :**

Phase 1 (diagnostic/prospection) : février 2010

Phase 2 (mise en œuvre opérationnelle) : 1^{er} septembre 2010

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

Les objectifs de la « Plateforme logement jeunes 94 »

Le projet « Plateforme logement jeunes 94 » a pour objectif global de développer, organiser, structurer une **offre de service visant à sécuriser l'accès au logement des jeunes** en parcours **d'insertion professionnelle** – ou accédant à l'emploi – en créant au sein de six missions locales du département une **plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement**.

Il s'agit d'accompagner les parcours résidentiels selon les besoins de chaque jeune, dans une approche intégrée de leur autonomie (accès à une formation ou l'emploi, et accès, à terme, au logement autonome). A cette approche intégrée de l'autonomie correspond une offre de service globale répondant à une logique de « guichet unique », les jeunes étant suivis au sein même des missions locales pour les deux problématiques, insertion et logement.

Afin de poursuivre cet objectif global, la Plateforme logement jeunes 94 vise à mobiliser différents dispositifs et outils, se traduisant par :

1. L'extension du **dispositif « logement relais jeunes »** à l'ensemble du département du Val-de-Marne, notamment aux trois communes non couvertes par le dispositif actuel, à savoir Thiais, Chevilly-Larue et Rungis, ainsi que la diversification de l'offre afin qu'elle puisse répondre à des jeunes isolés, couples, ou jeunes majeurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance.
2. La mobilisation du **contingent du Conseil général** au sein des résidences sociales.
3. La **coordination des aides existantes** pour solvabiliser l'accès au logement et éviter les ruptures de parcours.
4. La création d'une **aide à l'installation** pour l'achat d'équipement ménager ou mobilier de première nécessité destinée aux jeunes accédant au logement autonome, et ne pouvant bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (80 aides à l'installation prévues pour un montant maximal de 500 euro par jeune).
5. La **mutualisation et la création d'outils d'information** sur le logement à destination du public et des professionnels accompagnant les jeunes dans leur parcours d'insertion.

Le public visé par l'expérimentation

Les bénéficiaires de la Plateforme logement jeunes 94 sont les jeunes Val-de-Marnais, âgés de 18 à 25 ans, suivis par les missions locales dans leur parcours d'insertion professionnelle, rencontrant une problématique au regard du logement, et disposant de ressources égales ou supérieures à 315 euro par mois.

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

Les modalités opérationnelles

Parmi les onze missions locales du département partenaires du projet, six sont chargées de mettre en œuvre cette nouvelle offre de service permettant de faciliter et sécuriser l'accès au logement autonome des jeunes.

A cette fin, le projet a prévu :

- Le recrutement de 4 conseillers spécialisés dans l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement (AIO-A) agissant sur les territoires des six missions locales, soit 25 communes concernées,
- La formation des professionnels des missions locales chargés de la thématique logement des jeunes,
- Le recrutement d'un chef de projet et d'un gestionnaire du contingent des places du Conseil général en résidence sociale,
- La mise en place d'une instance départementale d'attribution de l'aide à l'installation, composée des 4 référents spécialisés, d'un directeur de mission locale, du chef de projet et de représentants des services du Conseil général se réunissant à un rythme mensuel.

L'état d'avancement du projet au 31 décembre 2010

Phase 1 « Diagnostic/prospection » : février-août 2010

- Recensement des besoins, des dispositifs, des acteurs
- Groupes et sous-groupes de travail partenariaux composés des 11 missions locales, des 2 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, et des services du Conseil général visant à définir les conditions opérationnelles de mise en œuvre de la Plateforme
- Comité technique du 25 mai 2010

Phase 2 « Mise en œuvre opérationnelle de la Plateforme logement jeunes 94 » : septembre 2010

L'offre de service proposée par l'expérimentation devient opérationnelle avec :

- Le recrutement des 4 postes de conseillers AIO-A d'août à octobre 2010
Leur profil de poste, défini en groupe de travail partenarial, est celui de Conseiller en Economie Sociale et Familiale. Au 31/12/10, 160 jeunes ont été reçus par ces conseillers.
- La prise de poste du chef de projet et du gestionnaire du contingent départemental en résidences sociales jeunes en octobre 2010
- La formation des professionnels chargés de la thématique du logement des jeunes de novembre 2010 à janvier 2011
- La prospection des 20 places supplémentaires dans le cadre du dispositif « logement relais jeunes »
Au 31/12/10, 17 places ont été prospectées par les missions locales.
- La mise en place de la commission mensuelle d'attribution de l'aide à l'installation
En 2010, une aide d'un montant de 419 euro a été accordée.
- La mise en place d'une réunion mensuelle de coordination des conseillers AIO-A
Il s'agit d'observer l'évolution de la Plateforme et du public-cible, ainsi que de pouvoir échanger et mutualiser pratiques et outils d'accompagnement.

CERTIFICAT :

Je soussigné, **CHILARD Yann**, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n° **79**, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
Le Directeur jeunesse, sports,
Village vacances

Signature :



Yann Chilard